



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 4 février 2019

Local A300 de l'école

18 h 30 à 21h30

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Desjardins, Josée	Parent
2-	Lamoureux, Chantale	Parent
3-	Robert, Josée	Parent
4-	Paredes, Raul	Parent-Président
5-	Vandengerghe-D. Audrey	Parent
6-	Laprise, René	Parent
8-	Beauchamp, Martin	Enseignant
8-	Routhier-T., Charles	Enseignant
9-	St-Jacques-Gale, Vanessa	Enseignante
10-	Legault, Isabelle	Enseignante
11-	Duguay, Marc-André	Enseignant
12-	Mendieta S. Diego De Jesus	Élève
13-	De la Chevrotière, Sylvie	Professionnelle

Sont absents :

14-	Hubert, Stéphane	Parent
15-	Saha, Boyaka Hannah Georgette	Élève
16-	Desrosiers, Monia	Soutien
17-	Larocque, Rachel	

Sont également présents à la table du conseil :

Nault, Marthe Commissaire

Couture, Gilbert Commissaire

Lafortune, Serge Commissaire

Martel, Karine Gestionnaire administrative d'établissement

Larcher, Michelle Direction-adjointe

Ménard, Pierre Directeur

* La copie de la liste des présences est déposée en annexe I au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Ouverture de la séance : 18 h 38

1-

Présence et quorum

046 - CÉ20180204- 01

Monsieur Raul Paredes, président, ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Ouverture de la séance à 18 h 38.

2-

Question du public et mots des commissaires

- Commissaire (Madame) : Bonne année
- Monsieur Laprise : Aucun mot.
- M. Couture : Il me fait plaisir de vous souhaiter la bienvenue.
- M. Lafortune : Bis.
- Mme. Lamoureux : Au point EHDAA

3-

Adoption de l'ordre du jour d'une séance ordinaire

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Ménard, directeur a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Charles Tremblay-Routhier, et appuyé par Madame Chantale Lamoureux il est résolu à 18h42 :

046 -CÉ20180204 - 02

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 4 février 2019;

- En y apportant l'ajout suivant :
Point 7 c) Formation - Parents

4-

Adoption du procès-verbal d'une séance ordinaire

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Marc-André Duguay, appuyée de Madame Chantale Lamoureux, il est résolu à 18h45:

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2019 du Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu;

- En y apportant les corrections suivantes

Remplacer : Jonathan Renaud par Sylvie de la Chevrotière

Mettre absent : Vanessa St-Jacques Gale, Chantale Lamoureux, Diego De Jesus Sarava Mendieta, Boyaka Hannah Georgette Saha, René Laprise.

Mettre présent : Audrey Demars-Vandengerghé

5-

Suivis au procès-verbal

- ✓ Aucun suivi.

6-

Correspondance

- ✓ Aucune correspondance

7-

Travaux du conseil

7 a)

Relocalisation-Asticou

Présentation de la direction générale relative au déménagement et identification des difficultés que l'édifice Asticou apporte.

Chantale Lamoureux souligne la problématique de sécurité avec les casiers, la sécurité des étudiants.

M. Bouchard: Par rapport à la sécurité, le directeur général estime que l'édifice Asticou est sécuritaire. Il y a plusieurs écoles où l'espace entre les casiers est plus étroit qu'ici. Il faut évaluer ce qui peut être amélioré, mais on ne peut pas nier la réalité d'être locataire à Asticou. Il y a des choses sur lesquelles ils peuvent bouger, mais pas à tous les niveaux. Nous avons ajouté un deuxième agent de sécurité. Nous sommes en attente, mais nous allons nous habituer à cet environnement. Les jeunes qui sortent des classes de partout. Il faut s'adapter, faire des modifications, mais prendre de nouvelles habitudes. Il faut dire que Mont-Bleu a pris énormément de notre temps. Des gens ont travaillé pendant le temps des Fêtes, pendant les fins de semaine, etc. Toutefois, les trente autres bâtiments sont à préparer pour l'été, les appels d'offre, et il faudra gérer tout le reste. Nous devons déposer un rapport au Ministère de l'éducation d'ici la semaine de relâche, et c'est là que nous aurons des nouvelles par rapport au sort de l'école secondaire Mont-Bleu. Il y a une semaine ou deux, j'ai parlé avec le fédéral par rapport au renouvellement du bail, et nous relouerons pour un an complet avec une autre année d'option. Ça nous prend des lieux supplémentaires, et surtout un lieu commun. Je le demande, je le négocie depuis le début et maintenant, on veut que cela progresse. Je ne veux pas trop avancer de date, mais on peut espérer pour l'année prochaine.

M. Ménard : Pour le service des incendies, ce qui a été relevé a déjà été corrigé. Les sorties de secours dans le bloc sportif et des sorties dans la bibliothèque ont été aménagés. Une nouvelle sortie de secours sera aménagée au niveau 1100.

M. Beauchamp : Si un nouvel espace a été emménagé, pourrions-nous déplacer des casiers ?

M. Bouchard : Oui, c'est faisable effectivement. Toutefois, lorsque l'on parle d'espace commun, on parle de grosses rénovations, et on parle donc de négociations avec le gouvernement fédéral et des autorisations ministérielles. Tout ça entraîne des délais avec le gouvernement fédéral, puis avec le gouvernement provincial. Il faut tout négocier, je reçois les demandes de M. Ménard, ensuite nous devons attendre les réponses de tout le monde.

M. Duguay : Pour faire du pouce avec tout ce qui a été dit, le déplacement des casiers, n'a pas été assez. Nous avons encore des secteurs problématiques où on se ramasse avec des bouchons où les jeunes sont en arrêt total. Je comprends la comparaison avec Grande-Rivière, mais celle-ci est construite comme une école secondaire. Asticou est plutôt construite comme un quartier, et d'avoir des casiers doubles face-à-face, décuple le problème. Nos élèves ont vécu deux déménagements. Ils sont vulnérables physiquement, émotionnellement, et des problématiques apparaissent à nouveau. Par ailleurs, pourquoi n'y a-t-il pas eu d'équipe externe pour travailler sur la situation ?

M. Bouchard : Il faut faire attention pour le travail d'une équipe externe, car on peut parler de multiplication des coûts. Il faut vraiment vérifier, faire des suivis exhaustifs parce qu'ils ne connaissent pas la réalité éducative.

M. Paredes : Donc, vous dites que vous n'êtes pas au courant des milieux problématiques ?

M. Bouchard : Non. Je n'ai pas dit ça. Nous allons regarder tout cela...

Charles Tremblay-Routhier propose la création d'une table de concertation avec les membres du conseil, représentants du corps enseignant et membres de la CSPO.

Marc-André Duguay soulève le fait qu'il y a eu plusieurs erreurs de communication depuis notre arrivée. Les gens sont conscients qu'on ne peut pas recréer Mont-Bleu dans l'environnement Asticou, mais il faut miser sur la communication. On a l'impression qu'il y a eu un manque d'organisation et de communication entre les enseignants, la direction et la commission scolaire.

Charles Tremblay-Routhier propose une alternative afin d'offrir les meilleurs services possibles. Il propose une table de concertation afin de régler les problèmes qui pourraient survenir dû à un manque de communication. Il rappelle aux membres du conseil et autres représentants que Mont-Bleu a réussi à se bâtir une bonne réputation lors des dernières années et il ne faudrait pas la ternir.

M. Bouchard : Je ne suis pas fermé à l'idée de la concertation. Il est conscient des difficultés que vit le personnel de Mont-Bleu, puisque son équipe vit des difficultés aussi. Présentement, du travail est fait. On vit une certaine complexité avec les sciences (demandes de dérogations auprès du MÉES). Si la création d'une table est nécessaire, je suis ouvert à l'idée si la discussion se veut cordiale. En situation d'urgence, il est plus difficile de communiquer, mais s'il est possible d'améliorer les communications et si l'équipe de Mont-Bleu veut qu'il soit présent, il n'est pas fermé à cela.

M. Laprise : Je l'ai déjà dit lors d'un CÉ avant les fêtes : la communauté s'est mobilisée à son arrivée l'école secondaire de l'île. À la suite d'un bris de communication (horaire), c'est comme si la mobilisation s'est brisée. Le déménagement a été précipité et nous vivons la décision (informatisation, tableaux, etc.). J'ai vu que dans le dernier procès-verbal que les mots étaient sévères et que nous étions dans un dialogue de sourd. Le message n'a pas l'air de passer. Il faut établir une base commune afin que ce soit entendu. On entend des choses à la maison (Mont-Bleu sera rebâtit). Comment essayer de repasser en mode solidarité et revenir au moment où il y a eu la crise. Il faut recréer la solidarité de la part de tous les partis. Si on annonce que c'est 2 ans, c'est différent que d'annoncer que les élèves reviennent en 2019-2020. Je sais que professeurs, commissaires, commission scolaire, nous avons tous les élèves à cœur. Passons d'un dialogue de sourd à un dialogue de solidarité.

M. Paredes : Je suis quelqu'un qui aime bien noter. Je suis ici depuis septembre. J'aimerais qu'une liste soit produite de ce qui a été fait, ce qui est fait et ce qui sera fait. Cela permettrait de faire un suivi et de comprendre les choses qui s'en viennent.

M. Ménard : Je veux poursuivre dans la lignée des interventions précédentes. Ce n'est pas des bris des communications, c'est plus des difficultés. Ces difficultés se sont aggravées lorsque les communications ont pris des tournures informelles, ont été déformées. Ces déformations ont entraîné des malentendus, de la frustration, car des promesses ont été avancées avant qu'elles soient autorisées. C'est pour cela que j'avais proposé que le conseil d'établissement et que la direction générale se rencontrent pour régler ce genre de problématique. C'est une instance formelle, officielle et respectueuse. J'ai senti cette ouverture pour une discussion avec l'équipe-école, les parents, les élèves, tout le monde pour recréer le climat de confiance. Je crois que le CÉ pourrait se substituer à la table de concertation, parce que cela serait moins compliqué et que tous les représentants y siègent déjà.

M. Bouchard : Je suis d'accord avec la création de cette table, tant que cela ne veut pas dire que nous allons dire oui à tout. Nous sommes dans un milieu temporaire, des limites se posent donc.

M. Duguay : Je suis d'accord avec la proposition de M. Ménard. Vous pourriez même être surpris des propositions que nous avons soulevées autour de la table. Et cela pourrait même éviter des échanges qui nuisent à la réputation de la commission scolaire.

Mme. Demars : Je veux appuyer l'intervention de M. le président. Ces listes sont importantes et cela permet de mieux nous orienter en tant que parent. Si nous pouvons avoir un plan d'action, cela permettrait de mieux savoir.

M. Bouchard : Donc, voici ce qui s'en vient. Pour les locaux de musique : panneaux acoustiques, crochets, rideaux. Pendant la semaine de relâche, il y a des canons qu'il faut remplacer par des TNIs. Et tout ça, c'est sous réserve qu'il n'y a pas d'autres catastrophes. Le gouvernement fédéral remplacera les lumières des gymnases, on attend des nouvelles. Des

nouvelles sont attendues à propos des buvettes et d'une laveuse et d'un sèche-linge. Renouvellement du bail, j'en parle parce que c'est important. On renouvelle officiellement jusqu'au 30 juin l'année prochaine, avec une option pour l'année 2020-2021. Nous voulons aussi un espace commun supplémentaire. C'est un aménagement. La seule construction supplémentaire que nous voulons, ce sont les modulaires de sciences. C'est complexe, c'est pratiquement une première au Québec et on vise septembre. Pour l'espace commun, tout le monde est conscient de son importance, Québec et nous. Pour le deuxième gardien de sécurité, nous avons des difficultés d'embauche, parce que M. Ménard a eu son autorisation depuis janvier.

Mme Naud : Avons-nous des caméras de sécurité ?

Intervention M. Ménard : Plusieurs caméras ne fonctionnent pas. Notre fournisseur est très occupé et cela peut prendre beaucoup de temps avant de remplir nos demandes. Karine Martel a eu la confirmation que la personne pour les caméras se présenterait le 8. C'est sûr qu'il y a des angles morts, mais cela se règle avec des interventions humaines.

Intervention Mme de la Chevrotière : Serait-ce possible de rajouter des tables pour que les élèves mangent sur des tables ?

Réponse M. Ménard : Nous attendions des nouvelles de Mont-Bleu pour les tables, mais cela pose problème que les casiers.

M. Crevier : Je suis content d'être ici ce soir d'entendre tout cela. J'aimerais avoir l'opinion de l'élève ici.

Diego : Les classes comme telles sont correctes, il manque de l'équipement. Comme monsieur Duguay tantôt, la circulation est vraiment problématique. C'est long, les gens sont coincés, c'est beaucoup de temps perdu.

M. Duguay : J'aurais un gros questionnement. Qu'en est-il des rapports des ingénieurs sur l'ancien édifice ?

M. Bouchard: Le rapport des ingénieurs a été déposé à la direction des ressources matérielles. Avec celui-ci, un nouveau rapport sera écrit par la direction des ressources matérielles qui lui sera remis au gouvernement. Des études de scénarios seront faites avec ce rapport-là. Il faut évaluer ce que ça coûte, afin de déterminer si la rénovation ou la reconstruction sera privilégiée. Le secret est une commande du ministère de l'Éducation, car si la rénovation est privilégiée, nous partons en appel d'offre public et des risques de collusion apparaissent si on parle de chiffres à voix haute. La commission scolaire a un rapport de rénovation à produire et c'est tout. Tout le reste appartient au gouvernement.

Mme de la Chevrotière : Quand est-ce que ce rapport devra être déposé ? Est-ce qu'il y aurait eu des incidences aux autres écoles?

	Réponse Direction Générale : Fin mars et aucune incidence sur les autres écoles..
046 - CÉ 20190204-03	<p>CONSIDÉRANT le manque de temps;</p> <p>EN CONSÉQUENCE sur proposition de Monsieur Raul Paredes et appuyé par Monsieur René Laprise il est résolu à 20h30 ;</p> <p>D'ADOPTER une prolongation au Conseil d'établissement d'une durée d'une heure.</p>
	<p>M. Beauchamp : J'avais déjà posé cette question-là à l'époque du sinistre, plusieurs drapeaux se sont levés pour vous appuyer. Nous vous identifions des problématiques et des bons coups, dans le contexte actuel, il y a des choses où nous pouvons vous aider. Dans un contexte extraordinaire, pourrait-on laisser des enseignants et enseignantes mettre l'épaule à la roue. L'esprit de Mont-Bleu vient surtout des professionnels qui y habitent, nous aimerions y prendre plus de place.</p> <p>M. Bouchard : Il y a des gestes protégés, mais nous allons regarder ce qui peut être fait.</p> <p>M. Duguay : Que ce passe-t-il avec le matériel dans les modulaires ?</p> <p>Mme Naud : Par le conseil étudiant, est-ce que les élèves ont passé le message de respecter les lieux ? Est-ce que l'on pourrait prioriser la sécurité ?</p>
	Diego : Oui, mais les rencontres viennent tout juste de reprendre par rapport aux problématiques rencontrées par l'école.

7 b) Activité

Sylvie de la Chevrotière : La deuxième visite au centre de Mont-Laurier est annulée.

Pierre Ménard : Une camp sportif des Panthères sera offert aux jeunes de 10 à 13 ans lors de la semaine de relâche offert par deux enseignants, Alexandre Lafrance et Vincent Ipperciel. Il aura comme but de faire découvrir l'école et s'agencera aux activités passage primaire-secondaire. L'autre activité dont j'aurai à vous faire part, sera un carnaval. Le conseil des élèves sera impliqué ainsi que toute l'équipe école.

CONSIDÉRANT que l'article 87 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école secondaire Mont-Bleu le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par monsieur Pierre Ménard, directeur;

CONSIDÉRANT que la proposition de monsieur Pierre Ménard, directeur, a été élaborée avec la participation des membres du personnel conformément à l'article 89 de la Loi sur l'instruction publique (LIP);

CONSIDÉRANT que le Conseil d'établissement peut exiger une contribution financière de la part des utilisateurs de ces services, conformément à l'article 91, 1er par. de la Loi sur l'instruction publique (LIP), et que ces revenus tout comme ces dépenses s'ajoutent au budget de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au Conseil d'établissement de l'école Mont-Bleu le pouvoir, au nom de la commission scolaire, de solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions bénévoles de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Audrey Demars Vandergerge, et appuyée par Monsieur Martin Beauchamp il est résolu à 20h57 ;

D'APPROUVER l'ajout de la tenue d'un carnaval d'hiver à la programmation proposée par monsieur Pierre Ménard, directeur.

7 c) Formation - Comité de parents

M. Laprise : Le courriel sera renvoyé. C'est pour la tenue d'un webinaire pour permettre aux membres des conseils d'établissements d'être formé. C'est facile d'y participer au centre administratif.

8

Les rapports et mots des représentants

8 a) Mot du président

Monsieur Paredes s'informe de la satisfaction du comité.

8 b) Mot de la représentante des élèves

M. Diego indique qu'un sondage sera mené auprès des élèves pour recueillir leurs informations.

8 c) Mot de la représentante au comité EHDA

Madame Lamoureux parle d'une réunion la semaine dernière et nous avons traité de psychologue et d'une orthophoniste. Le prix Rachel-Patry, s'en vient. Beaucoup de travail sur la douance.

8 d) Mot du représentant au comité de parents

M. Laprise aimerait soulever un point par rapport au dernier comité de parents. Est-ce que les sites web de nos écoles sont à jour, et ce n'était pas le cas pour notre école.

8 e) Mot des représentantes de la communauté

Aucun représentant de la communauté.

8 f) Rapport du directeur

Monsieur Ménard : Deux choses. La première, le comité PEVR se rencontre cette semaine. Un sondage a été envoyé, un le sera aux élèves, une rencontre du personnel a eu lieu. On est un peu en retard, mais ça avance. La deuxième, moins positive, nous avons eu des problèmes au niveau de la gestion de la discipline. Il y a eu plusieurs dérapages, vandalisme, vapotage dans les murs de l'école, violence et intimidation, on essaie de prévenir, mais des incidents importants se sont déroulés. J'ai eu une approche très répressive depuis deux semaines, parce que c'était nécessaire. Un courriel sera envoyé aux parents par rapport à ceci.

9- Affaires nouvelles

Aucune affaire nouvelle

10- Levée de la séance

